



## LES MÉTIERS

## DE L'INFORMATIQUE

À LA DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES



CONTRÔLEUR PROGRAMMEUR

INSPECTEUR ANALYSTE

INSPECTEUR PROGRAMMEUR  
DE SYSTÈME D'EXPLOITATION



## L'ENVIRONNEMENT DE L'INFORMATIQUE À LA DGFIP

### Postes de travail

→ 123 000

### Informaticiens

→ 4 000

### Applications, projets

→ 300

### Sites territoriaux

→ 50

### Contribuables

→ 37 millions

### Entreprises soumises à la TVA

→ 5 millions

## LES MÉTIERS DE L'INFORMATIQUE À LA DGFIP : DES EMPLOIS VARIÉS

> Développement et modernisation des téléprocédures utilisées par les contribuables et les entreprises pour télédéclarer et télépayer l'impôt.

> Informatique décisionnelle : des entrepôts de données sont associés à des outils performants pour la collecte, la mise en forme et la restitution d'informations stratégiques.

> Mise en place d'outils collaboratifs (portail, messagerie, réseau social d'entreprise notamment) pour faciliter la circulation de l'information, la mutualisation et les échanges au sein de communautés professionnelles.

- > **Administrateur de données**
- > **Administrateur de traitements**
- > **Architecte de système**
- > **Concepteur, développeur**
- > **Contrôle des comptabilités informatisées**
- > **Responsable méthode qualité**
- > **Spécialiste des réseaux**
- > **Spécialiste intégrateur**
- > **Supervision d'infrastructures applicatives**

## **ANALYSTE,** vous pourrez participer :

- à la réalisation des études,
- à l'élaboration des spécifications et des cahiers des charges,
- au contrôle de conformité architecturale,
- au respect des normes et standards,
- aux travaux de développement et de maintenance d'applications,
- à des missions de pilotage.

## **PROGRAMMEUR DE SYSTÈME D'EXPLOITATION,** vous pourrez :

- veiller à l'optimisation des performances des ordinateurs et à celle du taux de disponibilité du système informatique,
- participer à la conception technique des systèmes de données et de traitements afin d'optimiser l'usage du système informatique et d'en définir les modalités de mise en exploitation,
- assurer la gestion des sécurités d'accès et des sauvegardes ainsi que l'administration des bases de données, la mise en œuvre d'automates d'exploitation et de programmes utilitaires,
- des missions d'assistance et de conseil des équipes d'exploitation.

## **PROGRAMMEUR,** vous pourrez assurer :

- le développement et la gestion des applications,
- la surveillance du système,
- le suivi des travaux d'exploitation,
- la sauvegarde et l'application des consignes de sécurité,
- des missions d'assistance aux utilisateurs.

## **Le système d'information de la DGFIP est un élément clef du fonctionnement et de l'évolution de cette direction :**

- il participe à la réalisation de toutes les missions,
- il assure la mise à disposition d'un environnement informatique à l'état de l'art,
- il accompagne les grandes orientations de la DGFIP,
- il contribue à la modernisation de la relation de la DGFIP avec l'usager.

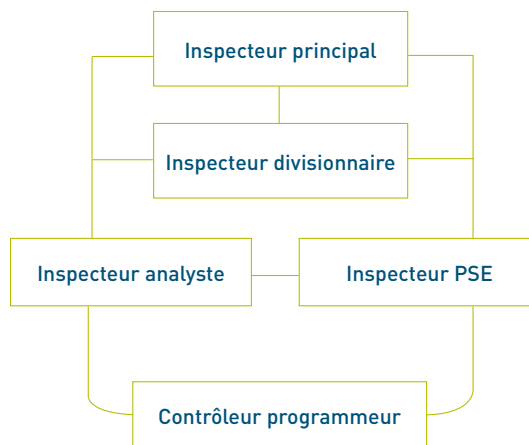
## LOCALISATION DES POSTES

Analyste, programmeur de système d'exploitation ou programmeur, vous pourrez exercer vos fonctions en région parisienne ou en province.



## ÊTRE INFORMATICIEN À LA DGFiP

### PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION



Des examens professionnels permettent d'acquérir de nouvelles qualifications informatiques :

- programmeur de système d'exploitation traditionnel ;
- programmeur de système d'exploitation expert réseaux ;
- programmeur de système d'exploitation concepteur réalisateur d'applications ;
- analyste développeur ;
- chef de projet ;
- chef d'exploitation.

# DEVENIR INFORMATICIEN À LA DGFIP

Rémunération annuelle nette	
Programmeur	24 500€ <sup>(1)</sup>
Programmeur de système d'exploitation	31 600€ <sup>(2)</sup>
Analyste	34 900€ <sup>(3)</sup>

<sup>(1)</sup> rémunération annuelle, au 01/07/2016, d'un contrôleur débutant, après titularisation, en poste au sein d'un établissement de service informatique en province

<sup>(2)</sup> rémunération annuelle d'un inspecteur PSE débutant après titularisation au 01/07/2016, en poste au sein d'un établissement de service informatique en Ile-de-France

<sup>(3)</sup> rémunération annuelle d'un analyste débutant après titularisation au 01/07/2016, en poste dans les services centraux en Ile-de-France

## Concours externes

### Programmeur (catégorie B)

#### Les conditions d'admission

Être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

#### Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuve n° 1 (3 h, coeff. 4) :

Réponse à des questions et/ou cas pratique à partir de documents à caractère économique et financier.

Épreuve n° 2 (4 h, coeff. 5) :

Établissement de l'algorithme (sous forme d'ordinogramme) correspondant à la solution d'un problème simple et écriture des séquences de programme demandées correspondantes.

Épreuve n° 3 (3 h, coeff. 3) :

Au choix du candidat : résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ; résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ; composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'éléments d'économie ; composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de bases juridiques.

Épreuve n° 4 facultative (1 h 30, coeff. 1) :

Version anglaise (revue ou une documentation informatique).

#### Épreuves orales d'admission

Épreuve n° 1 (25 min, coefficient 5) :

Entretien avec le jury destiné à apprécier l'aptitude du candidat à exercer des fonctions de contrôleur. L'entretien comprend une présentation par le candidat de son parcours (environ 5 min) et un échange avec le jury sur la connaissance de l'environnement économique et financier.

Épreuve n° 2 (30 min, coefficient 3) : Informatique

L'épreuve se compose d'un exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort (environ 5 min) et d'un échange avec le jury sur le sujet et/ou éventuellement le programme (25 min).

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Est éliminatoire toute note inférieure à 10 aux épreuves informatiques et à 5 aux autres épreuves obligatoires. Pour l'épreuve facultative d'admissibilité, seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10 sur 20.

#### Le calendrier

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : 06/02/2017

Épreuves écrites : du 13/03 au 15/03/2017

Résultats d'admissibilité : 05/05/2017

Épreuves orales : du 12/06 au 16/06/2017

Résultats d'admission : 30/06/2017

Les dates sont indicatives et susceptibles d'être modifiées.

# Programmeur de système d'exploitation (catégorie A)

## Les conditions d'admission

Être titulaire d'un diplôme de niveau bac +3.

## Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuve n° 1 (4 h ; coefficient 4)

Note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières.

Épreuve n° 2 (5 h ; coefficient 5)

Technologie des systèmes d'information (3 modules) : étude de cas liés à un projet technique, questions de connaissances générales et questions autour du système d'exploitation choisi.

Épreuve n° 3 (3 h ; coefficient 3)

Composition sur un ou plusieurs sujets / cas pratiques / commentaires de textes / résolution de problèmes selon l'option choisie par le candidat : droit constitutionnel et administratif ; institutions, droit et politiques communautaires ; droit civil et procédures civiles ; droit des affaires ; analyse économique ; économétrie et statistique ; mathématiques ; gestion comptable et analyse financière ; finances et gestion publiques.

## Épreuves d'admission

Épreuve n° 1 (30 min ; coefficient 6)

Entretien de motivation : présentation par le candidat de son parcours (environ 5 min) et échange avec le jury.

Épreuve n° 2 (30 min ; coefficient 4)

Exposé sur un sujet informatique parmi deux sujets tirés au sort par le candidat (environ 5 min) suivi d'un échange avec le jury sur le sujet et/ou le programme (environ 25 min).

Épreuve n° 3 (1 h 30 ; coefficient 1)

Version anglaise (revue ou documentation informatique).

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Est éliminatoire toute note inférieure à 10 aux épreuves informatiques et à 5 aux autres épreuves obligatoires. L'épreuve d'admission n° 3 ne comporte pas de note éliminatoire.

## Le calendrier

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : 07/12/2016

Épreuves écrites : du 30/01 au 03/02/2017

Résultats d'admissibilité : 31/03/2017

Épreuves orales : du 15/05 au 19/05/2017

Résultats d'admission : 02/06/2017

# Analyste (catégorie A)

## Les conditions d'admission

Être titulaire d'un diplôme de niveau bac +3.

## Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuve n° 1 (4 h ; coefficient 4)

Note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières.

Épreuve n° 2 (5 h ; coefficient 5)

Étude de cas d'informatique de gestion (2 modules) : étude de cas et questions de connaissances générales.

Épreuve n° 3 (3 h ; coefficient 3)

Composition sur un ou plusieurs sujets / commentaires de textes ou résolution de problèmes selon l'option choisie par le candidat : droit constitutionnel et administratif ; institutions, droit et politiques communautaires ; droit civil et procédures civiles ; droit des affaires ; analyse économique ; économétrie et statistique ; mathématiques ; gestion comptable et analyse financière ; finances et gestion publiques.

## Épreuves d'admission

Épreuve n° 1 (30 min ; coefficient 6)

Entretien avec le jury : présentation par le candidat de son parcours (environ 5 min) et échange avec le jury.

Épreuve n° 2 (préparation : 20 min ; exposé et questions : 30 min ; coefficient 4)

**Exposé sur un sujet informatique parmi deux sujets tirés au sort par le candidat (environ 5 min) suivi d'un échange avec le jury sur le sujet et/ou le programme (environ 25 min)**

Épreuve n° 3 (1 h 30 ; coefficient 1)

**Version anglaise (revue ou documentation informatique)**

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Est éliminatoire toute note inférieure à 10 aux épreuves informatiques et à 5 aux autres épreuves obligatoires. L'épreuve d'admission n° 3 ne comporte pas de note éliminatoire.

### Le calendrier

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : 07/12/2016

Épreuves écrites : du 30/01 au 03/02/2017

Résultats d'admissibilité : 31/03/2017

Épreuves orales : du 15/05 au 19/05/2017

Résultats d'admission : 02/06/2016

Épreuve n° 2 (4 h, coefficient 7)

**Établissement de l'algorithme (sous forme d'ordinogramme) correspondant à la solution d'un problème simple et écriture des séquences de programme demandées correspondantes.**

Épreuve facultative de langue n° 3 (1 h 30, coefficient 1)

**Version anglaise (revue ou une documentation informatique).**

### Épreuve d'admission (25 minutes, coefficient 8)

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes. Cet entretien se compose d'un exposé du candidat sur son expérience professionnelle (environ 5 min) et d'un échange avec le jury (questions techniques sur l'informatique). Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours, qui est transmis au jury.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Est éliminatoire toute note inférieure à 10 aux épreuves informatiques et à 5 aux autres épreuves obligatoires. Pour l'épreuve facultative d'admissibilité, seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10 sur 20.

## Concours internes

### Programmeur (catégorie B)

#### Les conditions d'admission

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, et comptant au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

#### Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuve n° 1 (3 h, coefficient 5)

**Réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif.**

### Le calendrier

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : 06/02/2017

Épreuves écrites : 16 et 17/03/2017

Résultats d'admissibilité : 05/05/2017

Épreuves orales : du 12/06 au 16/06/2017

Résultats d'admission : 30/06/2017

## Programmeur de système d'exploitation (catégorie A)

### Les conditions d'admission

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, appartenant à la catégorie B ou à un niveau équivalent, et qui comptent au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

### Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuve n° 1 (4 h ; coefficient 5)

Note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières.

Épreuve n° 2 (5 h ; coefficient 7)

Technologie des systèmes d'information (3 modules) : étude de cas liés à un projet technique, questions de connaissances générales et questions autour du système d'exploitation choisi.

Épreuve n° 3 facultative (1 h 30 ; coefficient 1)

Version anglaise (revue ou d'une documentation informatique).

### Épreuves orales d'admission

Épreuve n° 1 (30 min ; coefficient 6)

Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels, et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Cet entretien se compose d'un exposé du candidat de son expérience professionnelle (environ 5 min) et d'un échange avec le jury (questions techniques sur l'informatique).

Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours, qui est transmis au jury.

Épreuve n°2 (préparation : 20 min ; exposé et questions : 30 min ; coefficient 4)

Exposé sur un sujet informatique parmi deux tirés au sort par le candidat (environ 5 min) suivi d'un échange avec le jury sur le sujet et/ou le programme (environ 25 min).

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Est éliminatoire toute note inférieure à 10 aux épreuves informatiques et à 5 aux autres épreuves obligatoires. Pour l'épreuve facultative d'admissibilité, seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10.

### Le calendrier

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : 14/12/2016

Épreuves écrites : du 06/02 au 08/02/2017

Résultats d'admissibilité : 31/03/2017

Épreuves orales : du 15/05 au 19/05/2017

Résultats d'admission : 02/06/2017

## Analyste (catégorie A)

### Les conditions d'admission

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, appartenant à la catégorie B ou à un niveau équivalent, et qui comptent au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

### Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuve n° 1 (4 h ; coefficient 5)

Note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières.

Épreuve n° 2 (5 h ; coefficient 7)

Étude de cas d'informatique de gestion (2 modules) : étude de cas et questions de connaissances générales.

Épreuve n° 3 facultative (1 h 30 ; coefficient 1)

Version anglaise (revue ou documentation informatique).



## Épreuves orales d'admission

Épreuve n° 1 (30 min ; coefficient 6)

Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels, et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Cet entretien se compose d'un exposé du candidat de son expérience professionnelle (environ 5 min) et d'un échange avec le jury qui pose au candidat des questions techniques sur l'informatique. Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours, qui est transmis au jury.

Épreuve n° 2 (préparation : 20 min ; exposé et questions : 30 min ; coefficient 4)

Exposé sur un sujet informatique parmi deux tirés au sort par le candidat (environ 5 min) suivi d'un échange avec le jury sur le sujet et/ou le programme (environ 25 min).

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Est éliminatoire toute note inférieure à 10 aux épreuves informatiques et à 5 aux autres épreuves obligatoires. Pour l'épreuve facultative d'admissibilité, seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10.

### Le calendrier

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : 14/12/2016

Épreuves écrites : du 06/02 au 08/02/2017

Résultats d'admissibilité : 31/03/2017

Épreuves orales : du 15/05 au 19/05/2017

Résultats d'admission : 02/06/2017

## FORMATIONS

Après votre réussite au concours, vous bénéficierez d'une formation rémunérée. Elle se déroulera à l'école nationale des Finances publiques, établissement de Toulouse sur 8 mois pour les programmeurs et 12 mois pour les analystes et les programmeurs de système d'exploitation. Elle sera suivie d'un stage pratique :

- de 4 mois dans un établissement de services informatiques pour les programmeurs ;
- de 6 mois dans un établissement de services informatiques ou au sein d'un bureau informatique pour les programmeurs de système d'exploitation et analystes.

Vous aurez ainsi acquis les compétences indispensables au bon exercice de vos missions futures.

En cours d'activité, vous bénéficierez d'actions de formation continue.

# DES CONTACTS À VOTRE SERVICE

Ministère de l'Économie et des Finances  
Direction générale des Finances publiques  
Service des systèmes d'information  
Département de la Gouvernance et du Support des  
Systèmes d'Information  
Pôle RH  
10 rue Auguste Blanqui  
93186 MONTREUIL CEDEX

> **Pôle RH** section Gestion des Ressources Humaines :  
dgssi-grh@dgfip.finances.gouv.fr

## Pour en savoir plus

> **Le centre des concours de Lille (CCL)** de l'ENFiP  
55 rue Jean Jaurès  
59867 LILLE CEDEX 9  
Mél. : enfi.ccl@dgfip.finances.gouv.fr  
Tél. : 0810 873 767 (de 8h30 à 16h30, coût d'un appel local)

> **Votre direction régionale ou départementale  
des Finances publiques**

> [www.economie.gouv.fr/dgfip/recrutement](http://www.economie.gouv.fr/dgfip/recrutement)





Retrouvez la DGFIP sur



YouTube



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Septembre 2016